

Date
------

Référence	Demande n°. / Brevet N°.
Demandeur / Titulaire	

**Notification établie conformément à la règle 70(2) CBE**

La date à laquelle le Bulletin européen des brevets a mentionné la publication du rapport de recherche européenne relatif à la demande de brevet européen ci-dessus (numéro de publication: ) est le

Etant donné que vous avez déposé une requête en examen relative à la demande de brevet européen précitée avant l'envoi du rapport de recherche européenne, nous vous invitons par la présente à nous faire parvenir une déclaration indiquant si vous maintenez la demande.

Si vous ne répondez pas à cette invitation avant l'expiration d'un délai de **deux mois** à compter de la signification de la présente communication, la demande sera réputée retirée (r. 70(3) CBE).

Vous pouvez, si vous le désirez, prendre position sur le rapport de recherche européenne et, le cas échéant, modifier la description, les revendications et les dessins (r. 70(2) CBE).

**Avis**

**Par la présente, la constatation de la perte d'un droit conformément à la règle 112(1) CBE (OEB Form 1099) du est annulée.**

**Note concernant les taxes annuelles**

Conformément à l'article 86 CBE, des taxes annuelles doivent être payées à l'OEB pour toute demande de brevet européen. Ces taxes sont dues pour la troisième année, à compter de la date de dépôt de la demande, et pour chacune des années suivantes. Notez également que l'OEB n'envoie pas de factures ou de rappels concernant l'échéance des taxes.

**Section de dépôt**

